



Arnaque Faux RIB

Par larochette

Bonjour

J'ai été victime d'une usurpation d'identité par ma boîte mail

J'ai reçu une facture à payer d'un fournisseur avec un faux RIB

Le RIB du fournisseur a été déjà créé dans ma banque mais comme ce n'était pas le même je l'ai modifié

Ma banque met 48 heures avant de valider le RIB

A aucun moment ma banque m'a appelé pour me dire quelque chose, le nouveau compte était la banque Révolut (connue pour des arnaques)

Après avoir découvert l'arnaque j'ai demandé un rappel de fonds mais trop tard

J'ai pris un avocat mais aujourd'hui la banque me dit que je suis la seule responsable car c'est moi qui a saisi le nouveau RIB

Je recherche des personnes qui auraient eu la même mésaventure mais que leur banque a bien voulu rembourser

En vous remerciant

Par DIU1973

BONJOUR

Effectivement, il n'est dans le rôle de la banque de contrôler à posteriori ce que nous saisissons avec nos codes qui équivalent une signature numérique.

Par larochette

Donc je n'ai aucun recours?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez pas de recours contre la banque.

Votre recours n'est que contre le coupable du piratage, s'il est un jour démasqué...

Et aussi votre avocat : il doit vous expliquer les démarches à faire...

Avez-vous porté plainte ? Signalé la fraude à votre fournisseur de messagerie ?

Vous avez ici un site utile à consulter :

[url=https://www.cybermalveillance.gouv.fr/cybermenaces]https://www.cybermalveillance.gouv.fr/cybermenaces[/url]

Par DIU1973

J'ai reçu une facture à payer d'un fournisseur avec un faux RIB.

La banque n'y est pour rien, d'autant que vous ajoutez:

Le RIB du fournisseur a été déjà créé dans ma banque mais comme ce n'était pas le même je l'ai modifié

Le délai de 48 heures est un délai de traitement et ils vont vérifier que vous êtes bien l'auteur de la saisie.

De plus, comme ils n'ont pas le RIB sous les yeux, ils ne peuvent détecter un faux !

Par larochette

Oui j'ai tout fait :

Porté plainte

contacté la cybercriminalité

Pris un avocat pour demandé à la banque de me rembourser

Informé mon fournisseur

Mais je venais ici pour savoir si d'autres victimes avaient eu un remboursement partiel ou total de leur banque

J'ai contacté des associations pour la défense des consommateurs et à priori des banques remboursent dans ces cas là

Par Isadore

Bonjour,

En ce qui concerne la carte bancaire, la banque doit rembourser en cas de fraude sans faute du client.

Mais pour ce qui est d'un faux RIB renseigné par le client, sauf faute de la banque, je suis surprise que certaines banques remboursent.

Soit la responsabilité de la banque était engagée dans les autres cas, soit il y avait une assurance (mais je n'en connais pas qui couvre un tel cas), soit il y a eu un geste commercial. Mais dans ce que vous dites, la banque ne semble pas avoir commis d'erreur. Elle n'a donc pas l'obligation légale de rembourser.

Par janus2

De plus, comme ils n'ont pas le RIB sous les yeux, ils ne peuvent détecter un faux !

Bonjour,

De toute façon, ce ne peut pas être un faux RIB, le compte existe forcément si l'argent a été versé dessus...

Par yapasdequoi

En fait ce n'est pas un faux RIB. C'est juste un vrai RIB mais ce compte appartient à quelqu'un d'autre que le destinataire prévu.

Il n'y a aucune faute de la banque.